

Ne pas divulguer, publier ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

01 Juillet 2021

Accor Acquisition Company

Accor Acquisition Company annonce aujourd'hui le détail des opérations de stabilisation dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché professionnel d'Euronext Paris, ainsi que l'exercice partiel de l'option de surallocation.

Accor Acquisition Company a été notifiée par Goldman Sachs Bank Europe SE que Goldman Sachs Bank Europe SE a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 (le « **Règlement Abus de Marché** ») dans le cadre de la première admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris des titres visés par le prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro n° 21-180.

Emetteur :	Accor Acquisition Company
Titres :	Actions de préférence stipulées rachetables assorties de bons de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetables (ISIN : FR0014003PZ3)
Marché :	Euronext Paris, Compartiment Professionnel
Agent Stabilisateur :	Goldman Sachs Bank Europe SE

La période de stabilisation a débuté le 01 Juin 2021 et s'est terminée le 01 Juillet 2021.

Conformément à l'article 6, paragraphe 2 et paragraphe 3, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, Accor Acquisition Company, sur la base des informations transmises par Goldman Sachs Bank Europe SE, publie dans le cadre du présent communiqué les informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Goldman Sachs Bank Europe SE en tant qu'agent stabilisateur.

Pour chaque jour durant lequel des opérations de stabilisation ont été effectuées, la fourchette de prix s'établit comme suit :

Date des interventions	Prix bas (en euros)	Prix haut (en euros)	Marché
1 June 2021	9.79	10.00	PARE

Ne pas divulguer, publier ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

2 June 2021	9.85	9.95	GSEI, PARE
3 June 2021	9.89	9.90	PARE
4 June 2021	9.89	9.89	PARE
8 June 2021	9.95	9.95	GSEI, PARE
9 Juin 2021	9.99	9.99	PARE
10 Juin 2021	9.90	9.90	PARE

Par ailleurs, Goldman Sachs Bank Europe SE, en sa qualité d'agent stabilisateur, agissant au nom de et pour le compte des Teneurs de Livre Associés, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de 202 143 Unités souscrites auprès d'Accor Acquisition Company, au prix de l'offre, soit 10.00 euros par Unité, correspondant à un montant total d'environ 2,02 million d'euros.

Par conséquent, le nombre total d'Unités Accor Acquisition Company offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 27 702 143, portant ainsi la taille totale de l'offre à environ 277,02 million d'euros.

De plus, suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, Accor Acquisition Company procédera à un rachat proportionnel d'Unités et d'Actions Fondateur de telle sorte qu'Accor détiendra environ 23,5% du capital¹ de la société ainsi qu'environ 25,0% des droits de votes.

Les BSA Marché se détacheront des Actions Marché le 07 Juillet et feront l'objet d'une cotation séparée le même jour à partir de 9h00 CET sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous les symboles AACW et AAC, respectivement.

Le présent communiqué est également publié pour le compte de Goldman Sachs Bank Europe SE conformément à l'article 6, paragraphe 2 et paragraphe 3, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052.

La présente annonce est fournie uniquement à titre indicatif et ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des titres financiers, ni un conseil en investissement dans un quelconque pays ou juridiction.

Disclaimer

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers par Accor Acquisition Company (« **AAC** »), ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

¹ Incluant les Unités rachetées au titre de la stabilisation et détenues en compte propre par la société au moment du règlement-livraison de l'option de surallocation

Ne pas divulguer, publier ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Un prospectus (le « **Prospectus** ») a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mai 2021 sous le numéro 21-180 uniquement pour les besoins de l'admission de titres financiers émis par AAC aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. Le Prospectus est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de AAC (www.accoracquisitioncompany.com) et peut être obtenu sans frais auprès de AAC. Le Prospectus comprend une description détaillée de AAC, y compris une section décrivant certains facteurs de risques liés à AAC et à l'offre. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques détaillés dans le Prospectus.

Les investisseurs ne peuvent souscrire ou acquérir des titres dont il est question dans le présent communiqué, si ce n'est sur la base des informations contenues dans le Prospectus.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions ou des BSA d'AAC aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays et il ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres d'AAC ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. AAC n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.